

4.2 Objectifs du projet

Le présent projet s'inscrit dans le cadre du développement d'un programme immobilier mixte et multi-génération avec la création de logements en accession libre, d'une résidence seniors, d'une résidence social étudiante, de logements sociaux familiaux et d'une crèche. Les bâtiments dessinés par l'architecte Elizabeth DE PORTZAMPARC s'articuleront autour d'un grand jardin paysager, véritable poumon vert pour la résidence, étudié par un paysagiste de renom. Les futurs habitants bénéficieront d'une excellente qualité d'usage du fait de la présence d'une gare à proximité immédiate, de la création d'un parking public, d'un excellent cadre paysager (jardins des Etangs Gobert, aménagement paysager autour de la gare routière...).

Par ailleurs, le projet de construction s'inscrit dans le cadre du développement du volet urbain du grand projet de réaménagement global du site de la gare des Chantiers de la Ville de Versailles, l'autre volet concernant le projet de pôle d'échanges multimodal (PEM), poursuivi par la Ville de Versailles, la SNCF et RFF, en cours de réalisation et destiné à restructurer la gare ferroviaire et la gare routière afin d'améliorer les flux de circulation et la gestion des zones de stationnement de ce quartier. Le projet de PEM a fait l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique en octobre 2010, dont le dossier est joint en annexe (cf. annexe n° 6).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le terrain d'emprise du projet est actuellement recouvert d'enrobé, il est occupé par le STIF et libres de toute construction. Le promoteur réalisera les travaux de remise en état du sol conformes à l'usage futur des bâtiments avant démarrage des travaux prévus en juin 2016, conformément aux conclusions du plan de gestion réalisé par le bureau d'études BUREAU SOL CONSULTANTS et mettant en évidence les différentes filières de gestion des déblais dans le cadre des terrassement pour la création des niveaux de sous-sol (gestion classique des terres en installation de stockage) (cf. annexe n° 7). En ce qui concerne la phase de réalisation des travaux, les travaux générés par le chantier respecteront les horaires communiquées par arrêté municipal. Nous constatons qu'il y a peu d'habitations aux alentours, aussi la gêne occasionnée par le chantier devrait être très réduite.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

- le projet prévoit l'arrivée d'une population de l'ordre de 800 habitants environ répartis sur 390 logements (en accession, en logements familiaux sociaux, en logements étudiants sociaux, en résidence seniors)
- le projet prévoit également une crèche à RDC d'une surface de 380 m² SDP environ
- Dans son fonctionnement, l'ensemble immobilier sera totalement autonome. L'accès aux logements se fera par deux entrées sur la rue et la gare routière. Les bâtiments seront entourés d'une voie qui permettra un accès à tous les bâtiments en cas d'urgence et dans le cadre de la collecte des ordures ménagères. Une voie au sud de l'îlot sera accessibles à la RFF afin d'accéder à la base de réparation située derrière la parcelle du présent projet.
- D'une manière générale, l'impact des flux de circulation induits par le projet a été étudié dans le cadre d'une étude des flux réalisée par la ville (cf. annexe n° 9) Cette étude tient compte d'une offre de transports en communs très satisfaisante grâce à la gare de Versailles Chantier. La création du parking public réalisé sous la gare routière par la ville permettra de répondre au besoin de stationnement.

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le présent projet est soumis à permis de construire - Rubrique 36

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Le présent formulaire est présenté en application des articles R.122-2 et R.122-3 du Code de l'Environnement et dans le cadre de la demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Surface du terrain: Surface SDP développée: Hauteur des bâtiments:	9 298 m ² 21 850 m ² + 157,25 NGF

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s) d'implantation

VERSAILLES CHANTIER – Ilot
OUEST – 78000 VERSAILLES
2 rue de l'Abbé Rousseau à
Versailles

Coordonnées géographiques¹

Long. 48.794820 N " " Lat. 2.131930,E " "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 48.795182 N " " Lat. 2.132596,E " "

Point d'arrivée : Long. 48.794392 N " " Lat. 2.131111,E " "

Communes traversées :

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le terrain est actuellement libre de construction. Il est recouvert d'un enrobé permettant au STIF de stocker et garer les bus. Les travaux de démolition de la dalle seront réalisés par le promoteur.

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui Non

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

Le PLU de la ville de Versailles a été approuvée en septembre 2006 et révisé en novembre 2011 notamment pour intégrer le projet de réaménagement de la gare des Chantiers. Le projet immobilier se situe en zone UZA. Les projets de construction respecteront les dispositions du PLU et, notamment, des orientations d'aménagement relatives au secteur de la Gare des Chantiers. Il n'y a pas de prescriptions au niveau de l'emprise au sol. La hauteur des constructions ne doit pas dépasser la cote altimétrique de + 157,25 NGF (cf. annexe n° 10).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui Non

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone concernée par un arrêté de biotope n'est située à proximité du projet. La ZNIEFF la plus proche est une ZNIEFF de type II n° 1693 - Forêt de Meudon et du Bois Clamart située à 1 km du projet.
en zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un projet de Plan de prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) a été soumis à consultation du public de juillet à septembre 2014 mais n'a pas été définitivement adopté. Les terrains du projet se trouvent en dehors des espaces classés dans le PEB de l'aérodrome de Saint-Cyr-l'Ecole. Enfin, l'arrêté du 10 octobre 2000 relatif au classement acoustique des infrastructures terrestres identifie les tronçons de voies ferroviaires et routières affectées par le bruit à proximité du site (Gare de Versailles Chantiers, tronçon de la rue des Chantiers, tronçon de la rue E. Charton). Le site du projet a, par ailleurs, fait l'objet de nombreuses études acoustiques dans le cadre du projet de réaménagement du pôle d'échanges multimodal qui vise, notamment, l'amélioration des flux de circulation et donc du bruit généré par les infrastructures (cf. ci-dessous).
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terrains du projet se trouvent en dehors du PSMV de la Ville de Versailles.
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	La ville de Versailles fait l'objet de servitudes liées au transport de matières dangereuses (canalisations) situées en dehors des terrains concernés. Il n'y a pas de plan de prévention des risques technologiques ou naturels répertoriés dans cette zone.
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site a fait l'objet de plusieurs études entre 2002 et 2011 (notamment 2002- Etude ATOS Environnement et Etude ANTEA; 2005- complément d'études ANTEA). Ces études ont été complétées dans le cadre du développement du présent projet par un diagnostic complémentaire de pollution des sols réalisé par Bureau Sol Consultants en février 2015 (cf. annexe n° 7). Les terres seront excavées pour la réalisation du parking en sous-sol et orientées vers les filières de gestion agréées conformément aux préconisations du rapport précité de Bureau Sol Consultants. Le diagnostic de pollution a mis en évidence peu de pollution des sols.
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Un inventaire des forages a été réalisé par Bureau Sol Consultants en février 2015. Le projet ne se situe pas à proximité d'un captage d'eau. Le seul ouvrage recensé est l'Aqueduc de l'Avre qui transporte les eaux brutes vers Paris. Cet aqueduc passe au nord de Versailles à plus de trois km du site.
dans un site inscrit ou classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le territoire de la commune de Versailles est couvert par le périmètre de plusieurs sites inscrits ou classés mais aucun ne recouvre les terrains du projet.
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune zone Natura 2000 n'est située à proximité du projet. Les zones les plus proches sont : le site FR1112011 Massif de Rambouillet et zones humides situé à plus de 7km du projet et le site FR1110025 Etang de Saint-Quentin situé à plus de 9 km du projet. Par ailleurs, le massif de Fausses Reposes classé en forêt de protection par un décret du 23 août 2007 est située à plus d'1 km du projet.
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site du projet est situé à 250 mètres du Monument Historique classé "Gare des Chantiers" (2 rue de l'Abbé Rousseau). Par ailleurs, il est situé dans le domaine de protection du Domaine National de Versailles qui s'étend à 5000 mètres de rayon à partir de la chambre du Roi, complété par une zone de 6000 mètres de large dans le prolongement de la grande perspective. Il est situé dans la zone tampon de 9 467 ha mais hors zone primaire classée au patrimoine mondial de l'UNESCO (1 070 ha) (cf. annexe n° 11 : plan de la zone tampon).

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le projet ne génère aucun prélèvement d'eau, ni en phase chantier, ni en phase de fonctionnement. Plusieurs études hydrogéologiques ont été réalisées dans le cadre du projet de pôle multimodal (notamment étude hydrogéologique réalisée pour le compte de la ville de Versailles par SEMOFI en mars 2014). Par ailleurs, une reconnaissance géotechnique a été effectuée en février 2015 dans le cadre du présent projet (cf. annexe n° 8). Ces études identifient la présence d'une nappe phréatique (aquifère des Sables de Fontainebleau) située à 127/128 NGF, soit une profondeur par rapport au terrain naturel de l'ordre de 8 mètres.
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte-tenu des caractéristiques du projet de construction (création d'un niveau de sous-sol sur une profondeur de trois mètres), les travaux ne seront pas impactés par la nappe.
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La réalisation d'un niveau de parking en sous-sol implique l'excavation de terres qui seront évacuées conformément aux recommandations du plan de gestion effectué par BUREAU SOL CONSULTANTS (cf. annexe n° 7).
	est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terrain se situe sur une ancienne friche industrielle.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est actuellement circulant et bruyant. Des études acoustiques ont été réalisées dans le cadre du projet de pôle d'échange multimodal (cf. annexe n° 12). Ces études ont permis d'identifier les enjeux en termes d'impacts sonores des infrastructures de transport ferroviaire et routière à proximité des terrains de l'ilot OUEST. Le programme de réaménagement du pôle d'échanges multimodal permet de réduire les nuisances sonores. En particulier, le réaménagement de la circulation des Bus sur la place Poincaré et le choix de matériaux absorbants pour traiter les parois et les sols permettra de réduire l'ambiance sonore à proximité de l'ilot EST. Par ailleurs, le projet de construction respectera la réglementation applicable aux bâtiments d'habitation.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Proximité des voies de chemin de fer (études de vibrations en cours)
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Uniquement émission du parking, étant précisé que cette installation n'est pas soumise à la réglementation sur les ICPE. En outre, le projet respectera la réglementation RT2012. Cette réglementation impose, notamment, des contraintes strictes en matière de déperdition énergétique.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le réseau hydrographique est peu développé sur le territoire de la commune de Versailles. Les principales pièces d'eau sont pour la majorité artificielles et concentrées autour du Château de Versailles. La pièce d'eau artificielle la plus proche est le site des réservoirs GOBERT, construits à l'époque de Louis XIV pour alimenter les fontaines du château. Ce site est totalement clos et n'est pas ouvert au public. L'accès au site est réservé au personnel de la Par ailleurs, les eaux pluviales et les eaux usées seront collectées et rejetées dans les réseaux mis en place par la ville de Versailles.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Compte tenu de la localisation des terrains, les projets de construction ont été élaborés en étroite collaboration avec l'ABF qui sera amené à donner son avis dans le cadre du permis de construire. Par ailleurs, la conception du projet est confiée à l'architecte Elisabeth de Portzamparc.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les flux de circulation générés ont été spécifiquement pris en compte par la ville de Versailles dans le cadre du rapport de diagnostic des flux de circulation portant sur le réaménagement du pôle d'échanges multimodal et sur l'aménagement urbain du quartier des Chantiers.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de construction objet de la présente demande s'inscrit dans le cadre du réaménagement global du quartier des Chantiers. Ce projet global comporte un premier volet portant sur le réaménagement du pôle d'échanges multimodal (rénovation et réaménagement de la gare ferroviaire et de la gare routière, ainsi que de leurs accès et création d'un parc de stationnement régional) et un second volet portant sur le projet de réaménagement urbain du quartier (construction d'ensembles immobiliers, conservation de l'ancienne halle de marchandise et aménagement des Etangs GOBERT).

Dans ce cadre, les principaux impacts communs sont liés aux flux de circulation. L'amélioration de ces derniers fait précisément l'objet du réaménagement du pôle d'échanges multimodal et a donné lieu à plusieurs études de la ville de Versailles intégrant le présent projet. Par ailleurs, la coordination des différents chantiers de travaux donnera lieu à la réalisation d'un dossier méthodologique approuvé par les différents maîtres d'ouvrage et validé par les intervenants publics (usagers de la SNCF, représentés par la SNCF, RFF, Ville de Versailles) avant le dépôt du dossier de permis de construire.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet de construction s'inscrit dans le cadre d'une réflexion globale menée par la ville de Versailles sur le réaménagement du quartier des Chantiers. Dans ce contexte, de très nombreuses études ont été réalisées. Il convient notamment de souligner que le site concerné a fait l'objet d'une étude d'impact dans le cadre de la création de la ZAC des Chantiers, puis dans le cadre du dépôt d'un permis de construire portant notamment sur la réalisation d'un cinéma en 2006 (qui avait permis d'examiner les caractéristiques des terrains et l'impact d'un projet largement plus impactant que celui prévu aujourd'hui). Par ailleurs, la Ville de Versailles a adopté une révision partielle du PLU en janvier 2011 sur ce secteur. La perspective de développement des terrains a, enfin, été intégrée dans la réflexion relative au réaménagement du pôle d'échanges multimodal (PEM) visant à améliorer les flux de circulation et le stationnement dans le quartier des Chantiers. Par ailleurs, le projet de construction fait l'objet d'une attention particulière sur le plan de l'insertion paysagère et architecturale dans le cadre de la réflexion globale menée par la ville sur l'insertion paysagère du site. La conception des projets a, en particulier, été confiée à l'architecte Elisabeth de Portzamparc et est menée en collaboration étroite avec l'ABF.

Parallèlement, les études mentionnées ci-dessus, ainsi que les études complémentaires effectuées dans le cadre du présent projet de construction, permettent de constater l'absence de sensibilité particulière du terrain d'assiette (il s'agit aujourd'hui d'une friche industrielle largement artificialisée). En ce qui concerne l'état des sols, la création d'un parking en sous-sol entraînera l'excavation des terres impactées (faible pollution), et leur traitement conformément aux recommandations du Rapport de Bureau Sol Consultants. Par ailleurs, les études géotechniques et hydrogéologiques ont permis de confirmer l'absence d'impact des travaux sur la nappe phréatique située au droit du site. Au final, le projet permettra d'assurer une réhabilitation très qualitative du site. Enfin, les impacts transitoires liés à la phase de chantier ont également été largement appréhendés. Les impacts des différents projets de travaux donneront lieu à la rédaction d'un dossier méthodologique approuvé par les différents maîtres d'ouvrage et validé par les intervenants publics avant le dépôt du permis de construire.

Au vu de l'ensemble des éléments, il ne nous paraît pas nécessaire de réaliser une étude d'impact complémentaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publiée ;	x
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	x
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	x
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	x
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	x

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

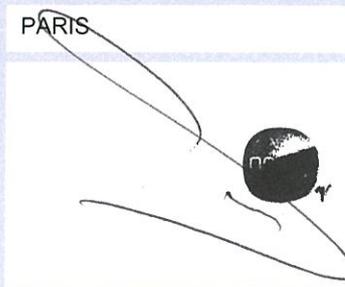
Objet
<p>Annexe 6 : Dossier d'enquête du PEM Annexe 7 : Etude de pollution Annexe 8 : Etude géotechnique Annexe 9 : Flux de circulation Annexe 10 : Extraits du PLU Annexe 11 : Zone tampon patrimoniale Annexe 12 : Etude acoustique</p>

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

Fait à PARIS le, 06 mai 2015

Signature

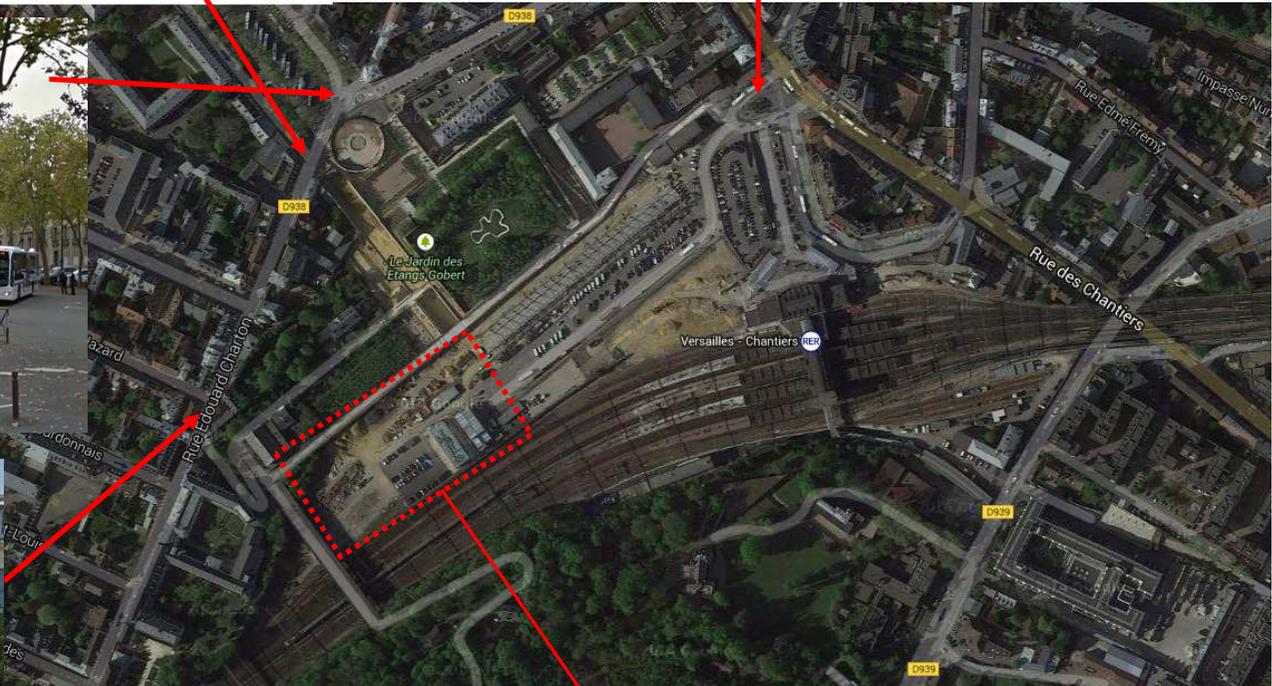


FUREAL
 37.110 €
 01.85.55.10.00
 75001 PARIS Cedex 08
 01.85.55.10.00
 01.85.55.10.00

Annexe 2 : Plan de situation

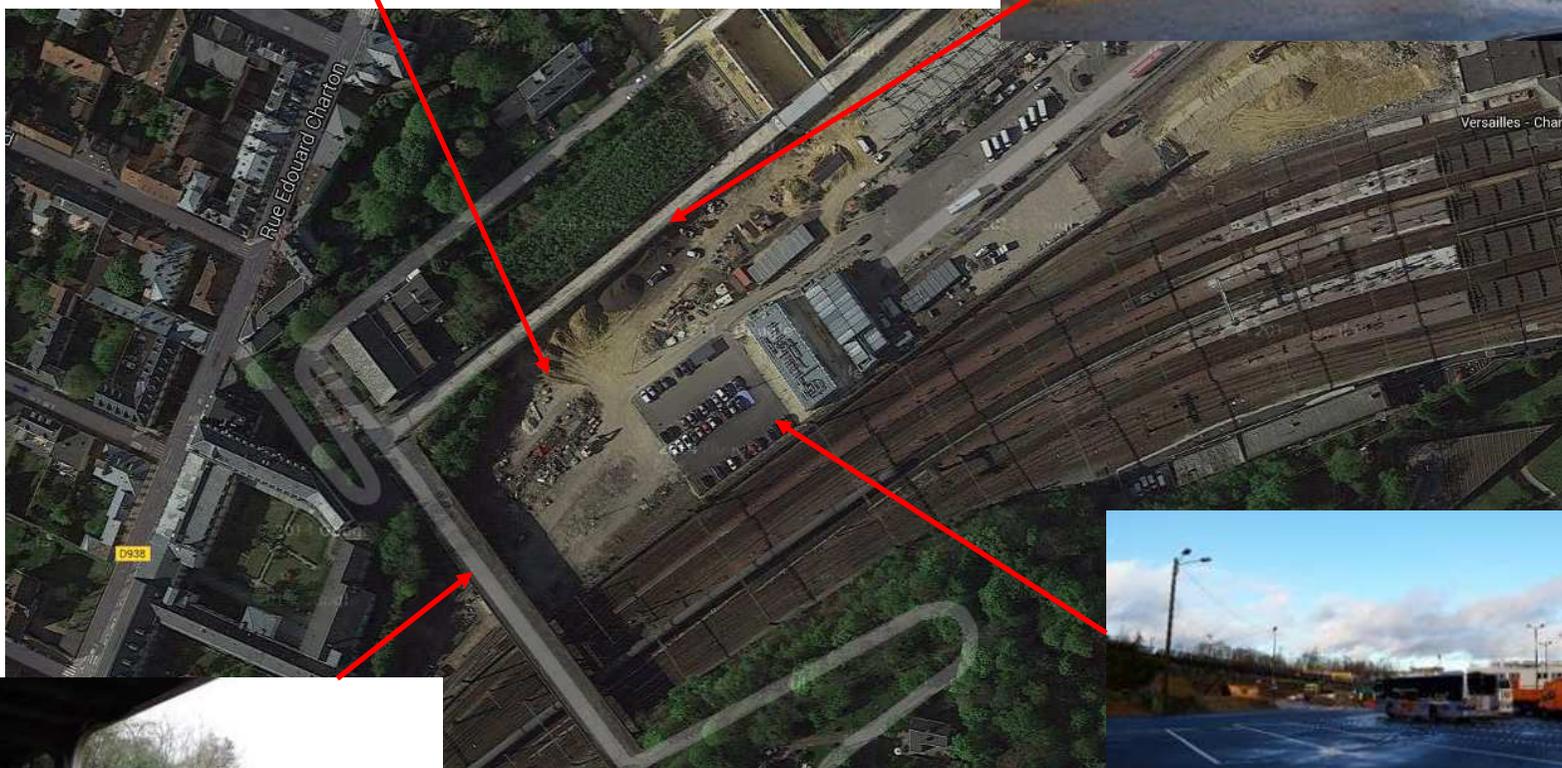


Annexe 3: Environnement proche et lointain de l'immeuble



Ilot Ouest

Photos prises en novembre 2014



Photos prises en janvier 2015

Annexe 4 : plan de masse de l'opération immobilière



Annexe 5 : plan des abords du projet

